

22 septembre 2004

Conjoncture de l'ACFR sur l'étude de HLB

Mesures budgétaires 2004

Les mesures suivantes furent annoncées lors du budget fédéral 2004:

- La définition de propriété canadienne imposable serait modifiée de sorte que les fiducies du secteur des ressources et du bois seraient assujetties aux restrictions relatives à la propriété étrangère.
- Tous les versements en espèces aux non-résidents seraient assujettis à l'impôt à la source de 15 %, y compris la partie retour de capital qui est présentement non-imposable.
- Des restrictions seraient imposées aux caisses de retraite possédant des parts dans les fiducies d'affaires. (Présentement en attente de plus amples consultations par le ministère fédéral des finances).

Inquiétudes du gouvernement – Évasion fiscale

Nous comprenons que les mesures budgétaires 2004 répondaient aux inquiétudes relativement à l'évasion fiscale reliée à la propriété étrangère. Afin d'examiner cet enjeu, ACFR a confié à la firme HLB Decision Economics Inc. l'analyse des modifications budgétaires suggérées à l'impôt des non-résidents.

Les principales conclusions de l'étude de HLB furent: (NB should this be in the past tense or present?)

- L'impôt à la source additionnel sur la partie non-imposable des versements aux investisseurs étrangers tel qu'annoncé lors du budget 2004 aurait augmenté les revenus du gouvernement de 83 millions \$ en 2004.
- Les pertes d'impôt reliées à l'augmentation de la propriété étrangère sont relativement minimales – la mesure budgétaire 2004 visant à augmenter l'impôt à la source aurait plus que compenser (direct/clumsy translation from English " would more than compensate") pour cette réduction..
- L'impôt à la source des parts détenues par les investisseurs étrangers a généré une augmentation nette en revenu d'impôt alors que les non-résidents ont déplacé leurs investissements des sociétés de pétrole et gaz naturel vers les fiducies.

L'accès aux capitaux est primordial

L'énergie est l'une des plus importantes ressources canadiennes. Maximiser l'extraction des ressources pétrolières et gazières est bénéfique pour tous les canadiens. [clumsy translation of English] De nos jours, des sommes de plus en plus importantes sont requises pour développer les réserves canadiennes de pétrole et de gaz naturel ainsi que pour les projets d'envergure tels que les sables bitumineux et les projets de

recouvrement primaire, secondaire et tertiaire. Les fiducies de pétrole et gaz acquièrent également des actifs canadiens d'entreprises étrangères ramenant ainsi les centres de décision et de gestion au Canada.

Toutefois, l'accès aux capitaux représente un défi de taille:

- La réalité de nos jours est que les marchés des capitaux canadiens peuvent absorber une quantité limitée de produits des fiducies de ressources et ne peuvent fournir les capitaux nécessaires pour exploiter pleinement nos réserves à long terme. Les capitaux nécessaires doivent donc provenir d'investisseurs étrangers.
- Le secteur canadien des ressources possède une longue histoire d'investissements provenant de l'étranger.
- Les investissements étrangers dans les ressources canadiennes génèrent des emplois et des revenus aux gouvernements autant au niveau provincial qu'au niveau fédéral.

Effets des restrictions à la propriété étrangère

À cause de la dimension des marchés et de la saturation des produits, les marchés de capitaux canadiens ne peuvent soutenir que des offres publiques plutôt modestes. En imposant aux fiducies de ressources des restrictions de propriété étrangère, le gouvernement fédéral limitera grandement leur capacité à participer au développement de projets d'envergure. Les fiducies se retrouveraient dans une position désavantageuse lorsque des sommes importantes sont requises pour procéder à l'acquisition d'actifs de sociétés canadiennes et étrangères.

De nombreuses fiducies ont déjà une majorité d'investisseurs étrangers et auraient en quelque sorte à rapatrier des parts valant des centaines de millions de dollars à un coût important pour leurs investisseurs canadiens. Il en résulterait un important dérangement et des pertes économiques pour le marché d'investisseurs individuels canadiens.

Conclusion

L'Association Canadienne des Fonds de Revenu est de l'avis croit respectueusement que lorsque les mesures budgétaires 2004 relatives aux fiducies furent annoncées, le gouvernement fédéral ne disposait pas d'une analyse telle que celle réalisée par HLB

L'analyse de HLB démontre que les enjeux d'évasion fiscale sont pris en considération par l'impôt à la source des porteurs de parts non-résidents des fiducies de ressources (la majeure partie d'entre elles étant des fiducies de redevances de pétrole et gaz). Cette mesure est entièrement suffisante pour contrer les inquiétudes du gouvernement relativement au possible désavantage au niveau de l'impôt des investisseurs canadiens face aux investisseurs étrangers..

La mesure budgétaire visant à restreindre la propriété étrangère n'est pas requise et vient compromettre sérieusement l'accès des fiducies canadiennes aux capitaux

étrangers. Elle occasionne de graves effets négatifs sur la capacité des intervenants du secteur pétrolier et gazier d'obtenir les capitaux nouveaux pour investir dans le développement des ressources, spécialement dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien.

Veillez adresser vos commentaires à propos de cette étude à:

Stephen Probyn
Président du conseil
L'Association Canadienne des Fonds de Revenu
Président du conseil et chef de la direction
The Probyn Group.
(416) 209-3352

Tel: (416) 777-2800, loc. 224
Télec.: (416) 777-1190

Gordon Kerr
Président et chef de la direction
Fonds Enerplus Resources
(403) 298-1745

Paul Charron, Président et chef de la direction
Acclaim Energy Trust
(403) 539-6300